

**Métropole
du Grand Paris**

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapport de présentation

La Métropole du Grand Paris (MGP) a été créée le 1^{er} janvier 2016 et ce rapport de présentation du compte administratif 2017 est celui de sa deuxième année d'exercice.

2017 est le premier exercice qui reflète l'activité d'une année complète. En effet, en 2016, la MGP a pu bénéficier jusqu'au 30 juin 2016 des ressources logistiques et humaines de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

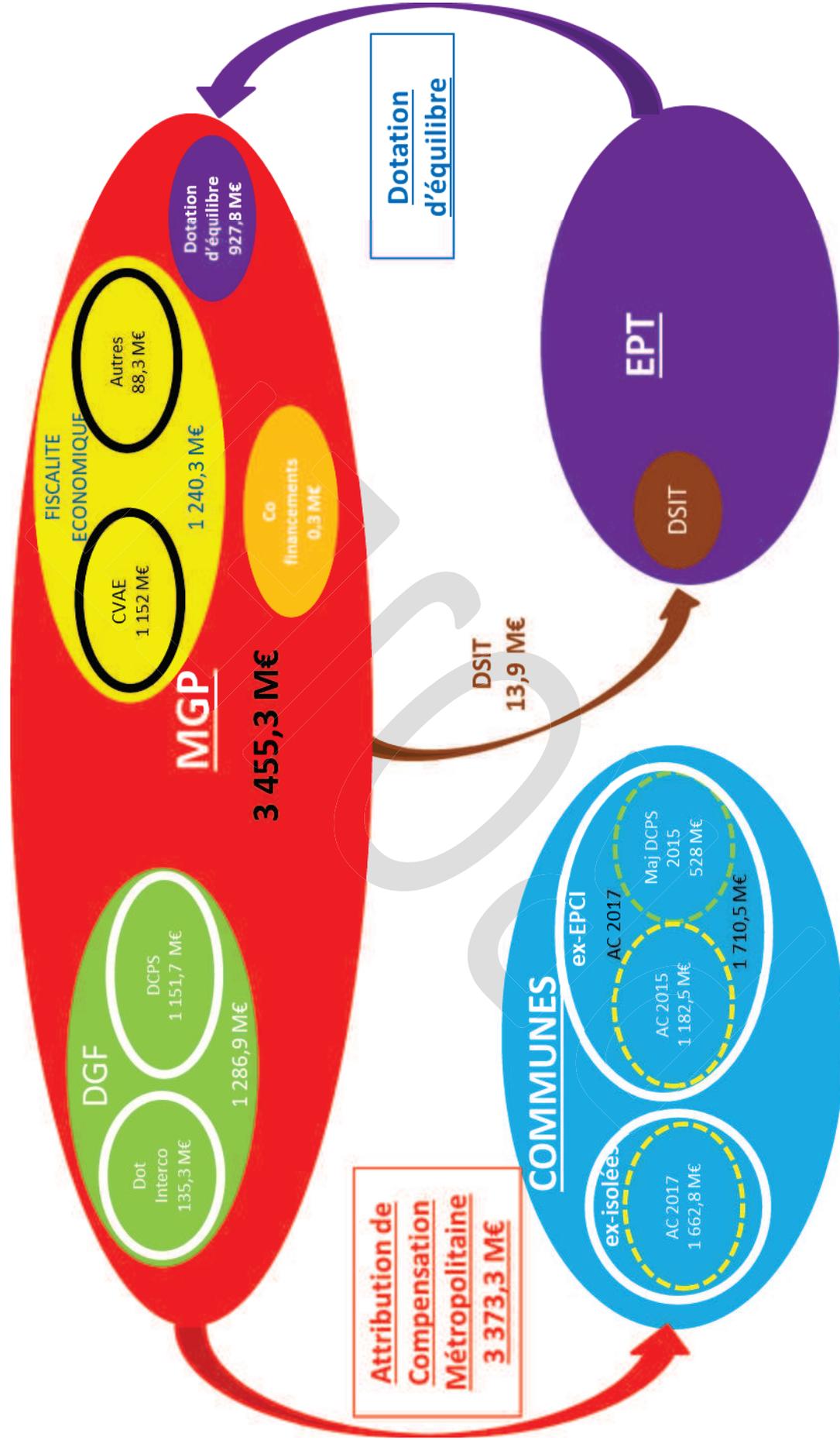
La montée en puissance de la MGP s'est poursuivie en 2017 tant au niveau de ses missions avec la préparation des outils de planification stratégique (SCoT, PCAEM, PMHH, SMAN¹) que de la constitution de l'administration qui a vu ses effectifs augmenter de près de 50% entre le début et la fin de l'année 2017.

Les flux financiers entre MGP, communes et établissements publics territoriaux (EPT) représentent toujours près de 98% des recettes et des dépenses de la MGP, les transferts de compétences n'intervenant qu'à partir de 2018.

¹ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale, PCAEM : Plan Climat Air Energie Métropolitain, PMHH : Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement, SMAN : Schéma Métropolitain de l'Aménagement Numérique.

	en millions d'euros		
	CA 2016	CA 2017	Evolution 2016-2017
CVAE	1 105,8	1 152,1	4,2%
Autres impôts (TASCOM, IFR, TATFNB)	77,3	87,2	12,7%
Reversement AC	0,2	1,1	519,4%
Impôts et taxes	1 183,3	1 240,3	4,8%
Dotation d'intercommunalité	147,8	135,3	-8,5%
Dotation de compensation	1 184,6	1 151,7	-2,8%
Dotations de l'Etat	1 332,4	1 287,0	-3,4%
Dotations d'équilibre	929,2	927,8	-0,1%
Autres dotations	929,2	927,8	-0,1%
Subventions et participations	0,0	0,2	336,0%
Autres recettes courantes de fonctionnement	0,0	0,0	-100,0%
Recettes courantes de fonctionnement	3 445,0	3 455,3	0,3%
Charges de personnel	1,1	3,1	179,3%
Charges à caractère général	1,3	4,8	281,2%
Attributions de compensation	3 369,5	3 373,3	0,1%
DSIT	1,4	13,9	918,1%
Reversement de la dotation d'équilibre	0,0	0,9	
Dépenses circuit financier métropolitain	3 370,9	3 388,1	0,5%
Autres charges de gestion courante	1,4	4,2	198,6%
Charges de gestion courante	3 374,6	3 400,2	0,8%
Epargne de gestion	70,3	55,1	-21,7%
Solde financier	0,0	0,0	
Produits exceptionnels	0,0	0,0	4178,6%
Charges exceptionnelles	0,1	0,2	166,6%
Solde exceptionnel	-0,1	-0,2	157,3%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 445,0	3 455,3	0,3%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 374,7	3 400,4	0,8%
Epargne brute	70,2	54,9	-21,9%
Total des recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	
Immobilisations incorporelles	0,0	0,5	986,4%
Fonds d'investissement métropolitain (FIM)	3,4	13,8	304,5%
Autres subventions d'investissement	0,8	0,7	-7,0%
Subventions d'équipement	4,2	14,6	246,4%
Immobilisations corporelles	0,5	0,5	21,6%
Participations financières		0,4	
Autres dépenses d'investissement	0,4		-100,0%
Total des dépenses réelles d'investissement	5,1	16,1	214,6%
Capacité de financement des investissements	70,2	54,9	-21,9%
Fonds de roulement au 1er janvier	0,0	65,1	
Variation du fonds de roulement	65,1	38,8	-40,4%
Intégration du fonds de roulement du GIP Mission de préfiguration		1,4	
Fonds de roulement au 31 décembre	65,1	105,3	-21,9%

Année 2017 - Circuit financier MGP-Communes-EPT



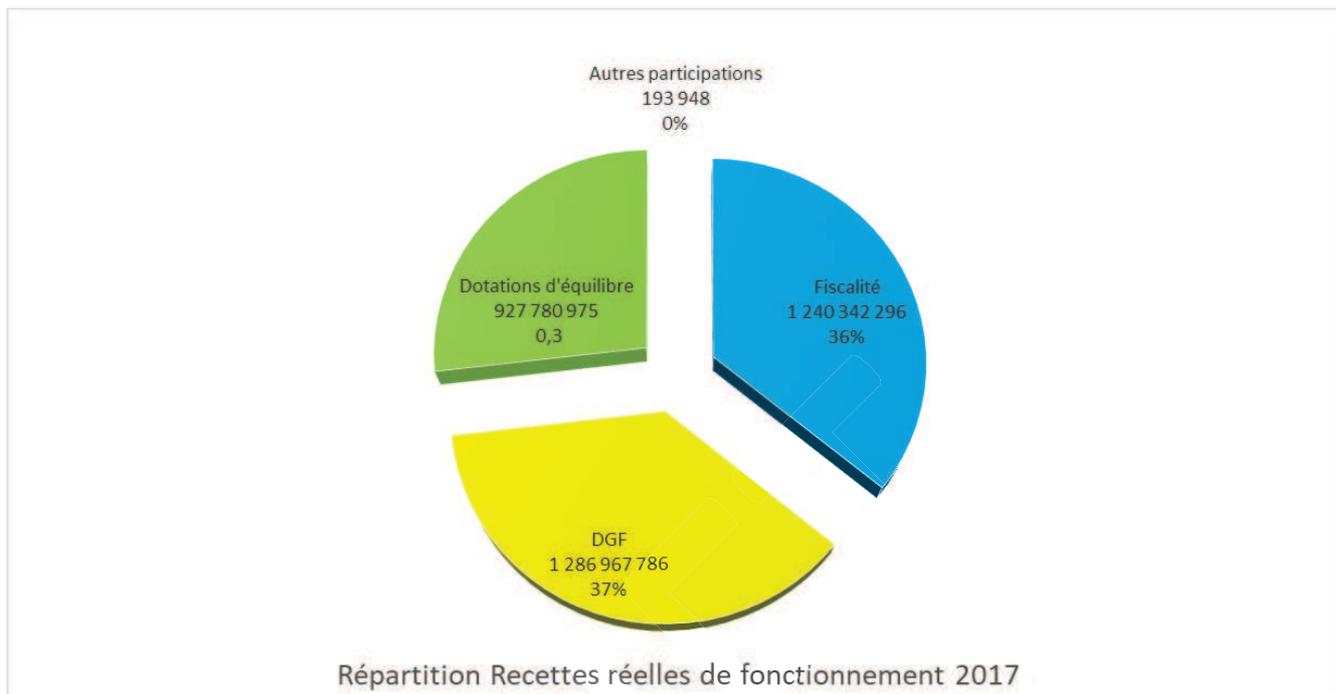
Première partie – Section de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes réelles de fonctionnement atteint 3,45 Mds d'euros en 2017 :

Chapitre	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
731	Impôts et taxes	1 230 055 637,00	1 240 342 296,12	-10 286 659,12
73111	dont taxe additionnelle sur le foncier bâti (TATFNB)	3 300 094,00	3 348 052,00	-47 958,00
73112	dont CVAE	1 152 135 332,00	1 152 069 708,00	65 624,00
73113	dont taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	48 902 027,00	60 172 085,12	-11 270 058,12
73114	dont imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	24 629 233,00	23 663 499,00	965 734,00
731211	dont attribution de compensation	1 088 951,00	1 088 952,00	-1,00
74	Dotations et participations	2 215 051 431,00	2 214 934 385,00	117 046,00
741124	dont dotation d'intercommunalité	135 253 331,00	135 253 331,00	0,00
741126	dont dotation de compensation de la part salaires	1 151 714 455,00	1 151 714 455,00	0,00
74741	dont communes membres du groupement	0,00	50 000,00	-50 000,00
74778	dont autres	70 000,00	70 000,00	0,00
74788	dont participations autres organismes	228 000,00	0,00	228 000,00
74832	dont compensation CVAE	0,00	65 624,00	-65 624,00
74861	dont dotations d'équilibre	927 785 645,00	927 780 975,00	4 670,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
77	7718 Produits exceptionnels sur op. de gestion	0,00	8 324,47	-8 324,47
Recettes réelles de fonctionnement		3 445 107 068,00	3 455 285 005,59	-10 177 937,59

La répartition entre les 3 principales recettes de la MGP est assez équilibrée entre fiscalité, DGF versée par l'Etat et dotations d'équilibre versées par les EPT :



1.1. Chapitre 73 - Impôts et taxes

Le chapitre Impôts et taxes comptabilise 1 240,3 M€ dont la majeure partie (92,9%) est constituée du montant de CVAE.

La **CVAE** qui atteint 1 152,1 M€ en 2017 est la première recette de fiscalité économique sur laquelle la MGP ne dispose pas de pouvoir de taux et dont l'évolution est volatile. La première estimation pour 2017 notifiée par la DGFiP fin 2016 prévoyait une progression entre 2016 et 2017 de 2,93% qui s'est avérée en deçà de l'évolution réelle notifiée à +4,18%, soit + 46,2 M€ de plus qu'en 2016.

La recette constatée en 2017 pour la **taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** est supérieure de près de 11,2 M€ à la prévision budgétaire estimée sur la notification prévisionnelle. En effet, la MGP a perçu exceptionnellement en 2017 pour certaines entreprises, en plus de l'intégralité de la TASCOM due au titre de 2017, un acompte au titre de la TASCOM 2018 égal à 50% de la taxe 2017². Le produit 2017 de TASCOM est de **60,2 M€**.

Le **produit des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)** (23,6 M€) et de la **taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB)** (3,3 M€) représente 27 M€ en 2017, en hausse de 1,7 M€ par rapport à 2016.

La MGP a perçu en 2017 un montant d'attribution de compensation pour 1,1 M€ dont 0,9 M€ sont exceptionnels car liés à une régularisation de trop versé d'attribution de compensation qui est neutre pour la MGP car compensée dans la dotation d'équilibre de l'EPT dont dépend cette commune (cf

² L'article 21 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 instaure un acompte de TASCOM pour les entreprises soumises à la majoration prévue au dernier alinéa de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972. À compter de 2017, les exploitants de surfaces commerciales supérieures à 2500 m² s'acquittent d'un acompte à hauteur de 50 % de la TASCOM due l'année suivante.

compte 74869). Les 0,2 M€ restants sont constitués par le versement de la seule attribution de compensation négative de la MGP³.

1.2. Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 comprend deux types de regroupements de dotations : la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les dotations d'équilibre versées par les EPT.

1.2.1. La DGF en 2017 : 1,3 Mds €

La Métropole du Grand Paris bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) comprenant une dotation d'intercommunalité et une dotation de compensation dont le montant total est égal à 1 286,9 M€ en 2017.

La **dotation d'intercommunalité** de la MGP correspond au produit de sa population par la moyenne des dotations par habitant des EPCI préexistants diminué de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis 2014. Elle s'élève à 135,3 M€.

La **dotation de compensation** de la suppression de la part salaires (DCPS) de l'ancienne taxe professionnelle perçue par la MGP en 2017 a subi, comme en 2016 et les années précédentes lorsque cette recette était perçue par les communes et les anciens EPCI, la baisse liée à l'écrêtement permettant de financer la progression de certaines parts de la DGF des communes et des intercommunalités (population, péréquation). Cette dotation en baisse de 2,78% en 2017 s'élève à 1 151,7 M€.

En 2017, la MGP assure la neutralité totale⁴ du reversement de la DCPS à son montant de 2015 et supporte la baisse de 2016 et 2017 de 57,4 M€, pour les communes qui étaient isolées en 2015 dans leur attribution de compensation et pour les EPT, pour la part de DCPS qu'ils percevaient provenant des communes de leur EPT qui étaient membres d'EPCI en 2015.

1.2.2. Les participations

En 2017 la MGP a perçu une recette de co-financement de 70 K€ du programme LIFE Environnement de la Commission européenne pour le financement de l'assistance technique d'un diagnostic de la gouvernance de la qualité de l'air.

Elle a également reçu une participation de 50 K€ de la Ville de Paris pour l'évènement sur l'économie circulaire ainsi que 65,6 K€ de compensation de CVAE.

1.2.3. Les dotations d'équilibre : 927,8 M€

Les **dotations d'équilibre** versées à la MGP représentent le solde excédentaire perçu par les EPT dans le circuit financier métropolitain.

D'une part, les EPT sont désormais les seuls attributaires de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et reçoivent des impôts ménages et de la DCPS⁵ de leurs communes. D'autre part, ils ne versent plus

³ Ville d'Avray.

⁴ En 2016, la neutralité du reversement DCPS n'était assurée que pour les communes isolées en 2015. La situation a changé suite au vote d'un amendement au PLF pour 2017.

⁵ Via le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) entre communes et EPT.

d'attributions de compensation (AC) à leurs communes issues d'ex-EPCI. Le solde excédentaire perçu par les EPT est reversé à la MGP qui verse toutes les attributions de compensations aux communes.

La dotation d'équilibre ne tient pas compte de la diminution de la DCPS mais seulement de l'indexation de la dotation d'intercommunalité.

La baisse de la dotation d'intercommunalité supportée par la MGP depuis 2016 est répercutée pour la première fois en 2017 (-2,78%) dans les dotations d'équilibre des EPT, sur les montants de dotation d'intercommunalité provenant des ex-EPCI qui les composent.

2. Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre)

Chapitre	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	8 396 499,00	4 806 308,33	3 590 190,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 363 147,00	3 070 029,94	293 117,06
014	Atténuations de produits	3 388 114 765,00	3 388 110 096,00	4 669,00
7391211	<i>Dont Attributions de compensation (AC)</i>	<i>3 373 322 962,00</i>	<i>3 373 318 293,00</i>	<i>4 669,00</i>
739128	<i>Dont Dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT)</i>	<i>13 878 647,00</i>	<i>13 878 647,00</i>	<i>0,00</i>
74869	<i>Dont Reversement de la dotation d'équilibre</i>	<i>913 156,00</i>	<i>913 156,00</i>	<i>0,00</i>
65	Autres charges de gestion courante	9 079 938,00	3 937 989,24	5 141 948,76
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	510 252,00	251 564,24	258 687,76
67	Charges exceptionnelles	351 000,00	225 338,46	125 661,54
	Dépenses réelles de fonctionnement	3 409 815 601,00	3 400 401 326,21	9 414 274,79
023	Virement à la section d'investissement	35 013 990,00		35 013 990,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	277 477,00	276 838,65	638,35
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	35 291 467,00	276 838,65	35 014 628,35
	Total des Dépenses de fonctionnement	3 445 107 068,00	3 400 678 164,86	44 428 903,14
Chapitre	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
20	Immobilisations incorporelles	1 442 412,00	540 383,12	902 028,88
204	Subventions d'équipement versées	99 122 173,23	14 572 389,21	84 549 784,02
21	Immobilisations corporelles	775 928,00	548 822,54	227 105,46
26	Participations et créances rattachées	400 000,00	400 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00		50 000,00
	Dépenses réelles d'investissement	101 790 513,23	16 061 594,87	85 728 918,36

2.1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général du chapitre 011 s'élèvent à 4 806 K€ pour un budget 2017 de 8 396,5 K€. En effet, des coûts d'études et recherches pour les outils de planification stratégique (hors SCoT) qui avaient été prévus en 2017 sont décalés à 2018.

45% de ces dépenses est constituée par les loyers immobiliers, charges locatives et taxes foncières (2 180 K€).

Les charges de communication (comptes 623) dont les salons (MIPIM, AMIF, SIMI) s'élèvent à 810,6 K€.

Les dépenses d'études et recherches avec les honoraires atteignent 552 K€ et les prestations de services 230,3 K€.

Les remboursements à des tiers s'élèvent à 253 K€ dont 178,5 K€ pour la Société du Grand Paris pour Inventons la Métropole du Grand Paris et 74,5 K€ pour la Ville de Paris.

Les cotisations à des organismes ont représenté 151,3 K€ en 2017.

PROJET

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
011		Charges à caractère général	8 396 499,00	4 806 308,33	3 590 190,67
	60623	Alimentation	3 000,00	3 428,91	-428,91
	60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00	6 601,38	-601,38
	6064	Fournitures administratives	12 000,00	13 884,29	-1 884,29
	611	Contrats de prestations de service	382 688,00	230 371,87	152 316,13
	6132	Locations immobilières	1 736 000,00	1 707 043,53	28 956,47
	61351	Locations matériel roulant	11 492,00	1 620,51	9 871,49
	61358	Locations autres	11 700,00	60 054,51	-48 354,51
	614	Charges locatives de copropriété	478 000,00	472 800,14	5 199,86
	615228	Autres bâtiments	0,00	1 254,00	-1 254,00
	61551	Entretien et réparation matériel roulant	0,00	1 200,00	-1 200,00
	6156	Entretien et réparation maintenance	40 059,00	25 667,72	14 391,28
	6161	Primes d'assurance multirisques	7 500,00	7 097,74	402,26
	6168	Primes d'assurance autres	1 750,00	1 025,51	724,49
	617	Services extérieurs - études et recherches	2 107 450,00	500 414,96	1 607 035,04
	6182	Documentation générale et technique	114 000,00	38 787,59	75 212,41
	6184	Versements à des organismes de formation	80 000,00	11 986,80	68 013,20
	6185	Frais de colloques et séminaires	357 000,00	147 487,09	209 512,91
	6188	Autres frais divers	387 650,00	224 046,49	163 603,51
	62268	Autres honoraires, conseils...	197 560,00	51 408,00	146 152,00
	6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	21 000,00	429,20	20 570,80
	6231	Annonces et insertions	180 000,00	40 788,00	139 212,00
	6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00
	6233	Foires et expositions	787 000,00	524 456,79	262 543,21
	6234	Réceptions	74 000,00	85 051,35	-11 051,35
	6236	Catalogues et imprimés et publications	490 000,00	28 560,00	461 440,00
	6238	Divers relations publiques	89 000,00	131 733,68	-42 733,68
	6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00
	6251	Voyages, déplacements et missions	46 000,00	19 804,35	26 195,65
	6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	18 311,10	-1 311,10
	6262	Frais de télécommunications	15 000,00	5 528,55	9 471,45
	627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	14,86	1 485,14
	6281	Concours divers (cotisations...)	211 800,00	151 306,00	60 494,00
	6282	Frais de gardiennage	38 100,00	40 093,50	-1 993,50
	6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 063,80	-1 063,80
	62875	Remboursement de frais aux communes membres	270 000,00	74 463,09	195 536,91
	62878	Remboursement de frais à des tiers	181 000,00	178 523,02	2 476,98
	63512	Taxes foncières	41 250,00	0,00	41 250,00

2.2. Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
012		Charges de personnel et frais assimilés	3 363 147,00	3 070 029,94	293 117,06
	6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	65 000,00	58 290,12	6 709,88
	6331	Versement de transport	44 816,00	40 712,85	4 103,15
	6332	Cotisations versées au FNAL	7 863,00	6 955,56	907,44
	6336	Cotisations au CNFPT et CDGFPT	9 435,00	20 725,95	-11 290,95
	64111	Rémunération principale titulaires	860 613,00	921 741,07	-61 128,07
	64112	SFT, indemnité de résidence	40 868,00	40 107,59	760,41
	64113	NBI	27 731,00	22 680,66	5 050,34
	64118	Autres indemnités	724 450,00	714 321,57	10 128,43
	64131	Rémunérations	406 123,00	292 312,16	113 810,84
	64138	Primes et autres indemnités	226 909,00	163 600,10	63 308,90
	6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	0,00
	6417	Rémunérations des apprentis	0,00	9 573,71	-9 573,71
	6451	Cotisations à l'URSSAF	338 252,00	284 297,50	53 954,50
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	531 234,00	420 878,59	110 355,41
	6454	Cotisations aux ASSEDIC	34 157,00	24 277,95	9 879,05
	6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 696,00	3 690,81	5,19
	64731	Allocations chômage versées directement	6 000,00	11 106,24	-5 106,24
	6474	Versement aux autres œuvres sociales	36 000,00	32 407,03	3 592,97
	6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	450,48	-450,48
	6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00
	648	Autres charges de personnel	0,00	1 900,00	-1 900,00

Les dépenses de personnel de la MGP s'élèvent en 2017 à 3 070 029,94 € pour un effectif au 31/12/2017 de 43 personnes. 13 agents ont été recrutés en cours d'année.

2.3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
014		Atténuations de produits	3 388 114 765,00	3 388 110 096,00	4 669,00
	739128	Dotations de soutien à l'investissement territorial (DSIT)	13 878 646,00	13 878 647,00	-1,00
	739121	Attributions de compensation (AC)	3 374 236 119,00	3 373 318 293,00	917 826,00
	74869	Reversement de la dotation d'équilibre	0,00	913 156,00	-913 156,00

2.3.1. Attributions de compensation métropolitaines (AC)

La MGP, EPCI à fiscalité propre, a versé à ses communes membres leurs **attributions de compensation métropolitaines (AC)** qui, dans leur version révisée de fin d'année 2017, correspondent soit à leur attribution de compensation 2015 versée par leur ancien EPCI d'appartenance soit au produit 2015 des impôts économiques transférés à la MGP (y compris le produit de la cotisation foncière des entreprises (CFE)) majoré de la dotation de compensation de la suppression de la part salaires. Ces AC ont été ajustées des rôles supplémentaires et d'éventuelles contributions fiscalisées de CFE.

Ces AC ne comprennent aucun transfert de charges en 2017 comme voté lors de la réunion du 4 octobre 2017 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Leur montant s'élève à **3 373,3 M€** dont 528 M€ liés à la majoration de leur AC 2015 pour les communes ex-EPCI correspondant à la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle (DCPS). Cette majoration DCPS permet dans le circuit financier métropolitain d'assurer le reversement de ce produit aux EPT qui le percevaient directement avant la création de la MGP.

2.3.2. Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial (DSIT)

La **Dotation de Soutien à l'Investissement Territorial** a été instituée en 2017 comme prévu par la loi NOTRe puisque l'évolution de CVAE entre 2016 et 2017 est positive à + 4,18 % (+ 46 262 155 €). Son taux a été voté au niveau de 30% de la croissance de CVAE et le montant total de 13 878 647 € a été réparti entre les territoires métropolitains selon les modalités suivantes :

- A hauteur de 2/3 du montant de la DSIT soit 9 252 432 € selon la proportion de la différence positive entre le produit de la CVAE au titre de 2017 et le produit de la même imposition constaté en 2016 des communes membres de chaque établissement public territorial et de la commune de Paris sur le total des différences positives de toutes les communes ;
- A hauteur d'1/3 du montant de la DSIT soit 4 626 215 € entre les communes ayant un montant de base de cotisation foncière des entreprises (CFE) par habitant inférieure à la moyenne du périmètre, selon la proportion qu'elles représentent chacune dans ce total des bases de CFE inférieures à la moyenne.

Les montants ainsi obtenus pour chaque commune sont agrégés par établissement public territorial de rattachement sauf pour la commune de Paris.

Les versements ont été effectués pour chaque territoire comme ci-dessous :

Territoire	Taux DSIT à 30%
Paris	3 033 741
Vallée Sud Grand Paris	815 629
Grand Paris Seine Ouest	605 753
Paris Ouest la Défense	2 668 765
Boucle Nord de Seine	487 538
Plaine Commune	1 039 267
Paris Terres d'Envol	434 075
Est Ensemble	455 296
Grand Paris Grand Est	719 561
Paris Est Marne et Bois	1 544 783
Grand Paris Sud Est Avenir	655 817
Grand Orly Seine Bièvre	1 418 422
Total général	13 878 647

2.3.3. Reversement de la dotation d'équilibre

En miroir de la régularisation d'un trop versé d'attribution de compensation (cf 731211), la MGP restitue à l'EPT dont dépend la commune concernée⁶ cette recette afin que la neutralité budgétaire soit assurée. Elle reverse ainsi 913,1 K€ de dotation d'équilibre en 2017.

2.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante et chapitre 6586 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Au sein de ces 2 chapitres, la distinction s'opère entre les charges liées aux élus et les subventions de fonctionnement.

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
65		Autres charges de gestion courante	3 057 938,00	2 602 498,07	455 439,93
	65311	Indemnités de fonction des élus	1 790 901,00	1 774 597,81	16 303,19
	65312	Frais de mission et déplacement des élus	15 000,00	10 244,05	4 755,95
	65313	Cotisations de retraite des élus	192 161,00	154 847,95	37 313,05
	65314	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	489 843,00	519 037,63	-29 194,63
	65315	Formation des élus	565 033,00	140 301,96	424 731,04
	65316	Frais de représentation du président	5 000,00	3 468,67	1 531,33
6586		Frais de fonctionnement des groupes d'élus	510 252,00	251 564,24	258 687,76
	65861	Frais de personnel	244 252,00	222 174,38	22 077,62
	65862	Matériel, équipement et fournitures	266 000,00	29 389,86	236 610,14

Les indemnités des élus métropolitains et celles des collaborateurs des groupes politiques représentent 2 854 K€ en 2017 dont 140 K€ pour les dépenses de formation.

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
65		Autres charges de gestion courante	6 022 000,00	1 335 491,17	4 686 508,83
	65132	Bourses, prix	0,00	1 413,17	-1 413,17
	6558	Autres contributions obligatoires	20 000,00	0,00	20 000,00
	6561	Participations organismes de regroupement	0,00	50 000,00	-50 000,00
	657358	Subventions de fonctionnement autres groupements	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	2 000 000,00	1 283 410,00	716 590,00
	6581	Redevances pour concessions, brevets, licences	2 000,00	668,00	1 332,00

⁶ EPT Paris Terres d'Envol et commune d'Aulnay-sous-Bois.

La cotisation versée pour 2017 au syndicat Vélib est égale à 50 K€ et les subventions versées atteignent 1 283,4 K€ dont le détail par compétence est le suivant :

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017
65	6574	Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations	2 000 000,00	1 283 410,00
		APUR		200 000,00
		IAU		300 000,00
		Comité organisation championnats du monde de lutte		20 000,00
		France hockey Paris 2017		20 000,00
		Institut de l'économie circulaire		48 750,00
		Institut national des métiers d'art		10 000,00
		La marseillaise des femmes (La grande course du Grand Paris)		20 000,00
		Paris Europlace		50 000,00
		Megacities shortdocs		22 000,00
		AIRPARIF		150 000,00
		BRUITPARIF		100 000,00
		Sentier métropolitain		40 000,00
		Syndicat mixte Marne Vive (Forum baignade)		25 000,00
		Forum métropolitain du Grand Paris		12 660,00
		IAU		15 000,00
		Pavillon de l'Arsenal		250 000,00

2.5. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles égales à 225,3 K€ comprennent pour 223,8 K€ des dépenses liées au protocole transactionnel signé en janvier 2017 avec la société CHEOPS qui gère les infrastructures, l'exploitation du réseau et la téléphonie.

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
67		Charges exceptionnelles	351 000,00	225 338,46	125 661,54
	6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00	0,00	1 000,00
	6718	Autres charges exceptionnelles sur op. de gestion	20 000,00	229,07	19 770,93
	678	Autres charges exceptionnelles	330 000,00	225 109,39	104 890,61

Un excédent de fonctionnement disponible de 54,1 M€

La section de fonctionnement dégage un excédent de 54,6 M€.

Les dépenses engagées non mandatées (restes à réaliser) s'élèvent à 0,5 M€.

Après couverture des restes à réaliser, l'excédent disponible s'élève à 54,1 M€.

Deuxième partie – Section d'investissement

90% des dépenses réelles d'investissement sont destinées aux subventions d'équipement du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), du fonds de concours aux communes inondées, du dispositif d'aide à l'acquisition d'un véhicule propre destiné aux particuliers « Métropole Roule Propre » et d'une subvention hors cadre du FIM. Le solde permet de financer des dépenses d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières liées au siège de la MGP et à l'élaboration du SCoT.

Chapitre	Article	Libellé	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017	Ecart Voté/Réalisé 2017
20		Immobilisations incorporelles	1 442 412,00	540 383,12	902 028,88
	202	Frais réalisation documents d'urbanisme	690 000,00	57 186,20	632 813,80
	2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	10 000,00
	2051	Concessions et droits similaires	742 412,00	483 196,92	259 215,08
204		Subventions d'équipement versées	99 122 173,23	14 572 389,21	84 549 784,02
	204131	Départements : bien mobilier, matériel	500 000,00	0,00	500 000,00
	204132	Départements : bâtiments, installations	1 000 000,00	750 000,00	250 000,00
	2041411	Communes membres Biens mobiliers, matériel et études	75 299 524,23	2 110 447,00	73 189 077,23
	2041412	Communes membres Bâtiments et installations	16 922 649,00	10 891 033,40	6 031 615,60
	20415331	Groupements, EPL à caractère industriel et commercial : bâtime	700 000,00	0,00	700 000,00
	2041581	Autres groupements Biens mobiliers, matériels et études	100 000,00	74 104,00	25 896,00
	2041582	Autres groupements Bâtiments et installations	4 100 000,00	591 588,00	3 508 412,00
	20421	Personnes droit privé Biens mobiliers, matériel et études	500 000,00	155 216,81	344 783,19
21		Immobilisations corporelles	775 928,00	548 822,54	227 105,46
	21533	Installations réseaux câblés		194 821,20	-194 821,20
	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	148 404,00	19 523,87	128 880,13
	21838	Autre matériel informatique	411 536,00	218 986,74	192 549,26
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	160 000,00	75 356,92	84 643,08
	2185	Matériel de téléphonie		27 027,60	-27 027,60
	2188	Autres immobilisations corporelles	55 988,00	13 106,21	42 881,79
26		Participations et créances rattachées à des participations	400 000,00	400 000,00	0,00
	261	Titres de participation	400 000,00	400 000,00	0,00
27		Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	50 000,00
	275	Dépôts et cautionnements versés	50 000,00	0,00	50 000,00
Dépenses réelles d'investissement			101 790 513,23	16 061 594,87	85 728 918,36

1.1. Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre comprend les coûts des logiciels de gestion (comptabilité, courrier, délibérations, site internet) ainsi que les formations associées et les frais d'élaboration du SCoT pour 57 K€.

1.2. Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées

En 2017 la MGP a versé 14,1 M€ de subventions d'équipement dans le cadre de trois dispositifs :

- Le Fonds d'Investissement métropolitain (FIM) pour 13,8 M€
- Le fonds de concours aux communes inondées pour 75,1 K€ (reliquat du fonds 2016 d'un montant total de 1 M€)
- L'aide à l'acquisition de véhicules propres « Métropole Roule Propre » pour 155,2 K€ (40 aides ont été versées en 2017)

Elle a également accordé une subvention pour financer la structure de préfiguration de l'établissement public de coopération culturelle Les Ateliers Médicis à Clichy-sous-Bois/Montfermeil pour un montant de 500 K€.

Chapitre	Article	Libellé	Compétence FIM	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017
204	204131	Départements : bien mobilier, matériel		500 000,00	0,00
204	204132	Départements : bâtiments, installations		1 000 000,00	750 000,00
	FIM	Joinville le Pont	Développement durable		250 000,00
	FIM	Choisy le Roi	Développement économique		500 000,00
204	2041411	Communes membres Biens mobiliers, matériel et études		75 299 524,23	2 110 447,00
	FIM	Arcueil	Protection de l'environnement		52 537,00
	FIM	Charenton-le-Pont	Protection de l'environnement		4 148,00
	FIM	Courbevoie	Protection de l'environnement		6 284,00
	FIM	Fresnes	Protection de l'environnement		44 471,00
	FIM	Gournay sur Marne	Protection de l'environnement		3 075,00
	FIM	La Courneuve	Protection de l'environnement		200 000,00
	FIM	La Courneuve	Développement durable		300 000,00
	FIM	La Garenne Colombes	Protection de l'environnement		58 125,00
	FIM	Malakoff	Protection de l'environnement		66 703,00
	FIM	Noisy le Sec	Protection de l'environnement		29 657,00
	FIM	Ormesson sur Marne	Développement durable		18 827,00
	FIM	Pantin	Développement durable		4 745,00
	FIM	Paris	Protection de l'environnement		1 264 399,00
	FIM	Pré St Gervais	Développement économique		50 000,00
	FIM	Villemombelle	Développement durable		7 476,00
204	2041412	Communes membres Bâtiments et installations		16 922 649,00	10 891 033,40
	FIM	Alfortville	Protection de l'environnement		200 000,00
	FIM	Antony	Aménagement		162 815,00
	FIM	Arcueil	Développement durable		500 000,00
	FIM	Argenteuil	Aménagement		356 370,00
	FIM	Argenteuil	Protection de l'environnement		109 600,00
	FIM	Bagneux	Protection de l'environnement		147 509,00
	FIM	Bondy	Développement durable		200 000,00
	FIM	Bourg la Reine	Protection de l'environnement		61 600,00
	FIM	Bry -sur-Marne	Protection de l'environnement		87 500,00
	FIM	Champigny sur Marne	Protection de l'environnement		685 000,00
	FIM	Charenton le Pont	Développement durable		140 000,00
	FIM	Charenton-le-Pont	Développement économique		136 800,00
	FIM	Clichy sous Bois	Protection de l'environnement		101 200,00
	FIM	Fontenay sous Bois	Aménagement		300 000,00
	FIM	Gennevilliers	Protection de l'environnement		206 437,00
	FIM	Issy-les-Moulineaux	Développement durable		300 000,00
	FIM	Ivry-sur-Seine	Protection de l'environnement		33 144,00
	FIM	La Garenne Colombes	Aménagement		700 000,00
	FIM	La Queue en Brie	Développement durable		56 650,00
	FIM	Le Perreux sur Marne	Développement durable		219 050,00
	FIM	Le Plessis Robinson	Développement durable		300 000,00
	FIM	Levallois-Perret	Protection de l'environnement		27 000,00
	FIM	Maisons-Alfort	Protection de l'environnement		485 759,00
	FIM	Malakoff	Protection de l'environnement		100 000,00
	FIM	Marolles en Brie	Protection de l'environnement		65 199,00
	FIM	Montreuil	Développement durable		300 000,00
	FIM	Nogent sur Marne	Protection de l'environnement		214 193,00
	FIM	Noisy le Sec	Protection de l'environnement		123 357,00
	FIM	Ormesson sur Marne	Développement durable		98 650,00
	FIM	Paris	GEMAPI		1 000 000,00
	FIM	Paris - Gentilly	Dév. économique et dév. durable		200 000,00
	FIM	Romainville	Dév. économique et dév. durable		100 000,00
	FIM	Rosny sous Bois	Aménagement / Environnement		500 000,00
	FIM	Santeny	Développement durable		200 000,00
	FIM	Sceaux	Protection de l'environnement		40 845,00
	FIM	Sucy en Brie	Protection de l'environnement		500 000,00
	FIM	Sucy en Brie	Développement durable		200 000,00

Chapitre	Article	Libellé	Compétence FIM	Voté 2017 (BP+BS+DM)	Réalisé 2017
	FIM	Suresnes	Dév. économique et dév. durable		100 000,00
	FIM	Thiais	Protection de l'environnement		111 250,00
	FIM	Tremblay-en-France	Protection de l'environnement		62 875,00
	FIM	Vanves	Protection de l'environnement		500 000,00
	FIM	Villecresnes	Protection de l'environnement		108 000,00
	FIM	Vincennes	Aménagement		500 000,00
	FIM	Vitry sur Seine	Protection de l'environnement		275 070,00
	Fonds communes inondées	Villeneuve-Saint-Georges			10 394,05
	Fonds communes inondées	Sucy en Brie			64 766,35
204	20415331	Groupements, EPL à caractère industriel et commercial : bâtiments, installations		700 000,00	
204	2041581	Organismes publics Biens mobiliers, matériels et études autres groupements		100 000,00	74 104,00
	FIM	EPT GPSEA	Protection de l'environnement		60 161,00
	FIM	Fresnes	Protection de l'environnement		5 115,00
	FIM	Mandres les Roses	Protection de l'environnement		8 828,00
204	2041582	Organismes publics Bâtiments et installations autres groupements		4 100 000,00	591 588,00
	FIM	La Queue en Brie	Aménagement		61 588,00
	FIM	Epinay sur Seine	Développement durable		30 000,00
		EPCC Médicis			500 000,00
204	20421	Personnes droit privé Biens mobiliers, matériel et études		500 000,00	155 216,81
		Métropole Roule propre			155 216,81
204	204	TOTAL		99 122 173,23	14 572 389,21
		FIM			13 842 012,00
		Fonds communes inondées			75 160,40
		Subvention hors FIM			500 000,00
		Métropole Roule propre			155 216,81

Le montant total de subventions alloué dans le cadre du FIM depuis sa création en 2016 par le Comité d'examen du FIM puis validé par le Bureau métropolitain est de 39,9 M€. Sur ce montant, 17,2 M€ (46,44 %) ont été mandatés dont 13,8 M€ sur l'année 2017.

1.3. Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles de 548,8 K€ sont liées aux acquisitions d'équipement des locaux de la MGP (agencements, réseaux, téléphonie, matériels de bureau et matériel informatique).

1.4. Chapitre 26 – Participations et créances rattachées à des participations

La MGP est entrée au capital du GIP de l'Exposition Universelle de 2025 pour un montant de 400 K€.

Un excédent d'investissement disponible de 27,9 M€

L'excédent de fonctionnement 2016 (71,9 M€) a été intégralement affecté en recette de la section d'investissement en 2017. Après couverture du besoin de financement 2016 (5,1 M€), des dépenses réalisées en 2017 (16,1 M€) et des restes à réaliser (22,8 M€), le résultat d'investissement disponible s'élève à 27,9 M€.

Après couverture des restes à réaliser, l'excédent total disponible du CA 2017 s'élève à **82 M€** réparti pour 54,1 M€ en fonctionnement et pour 27,9 M€ en investissement. Ce résultat est obtenu sans recours à l'emprunt.